

& par l'élection d'un Successeur au Trône, tel qu'est le Prince de Holstein. Les forces de la Russie respectées dans tout le Nord pour la supériorité qu'elles y tiennent, sont & paroissent devoir être également dans la suite toujours à la dévotion de la Suede : Car la Cour de Petersbourg a non-seulement déjà envoyé ordre au Comte de Gallowin commandant sa Flotte sur les côtes de Finlande, de se joindre à celle de Suede, dès qu'il en sera requis, mais elle offre encore un corps de ses meilleures troupes outre ce qui est stipulé dans le Traité, & même de l'argent en suffisance, si l'on en a besoin ; le tout en considération du choix qui a été fait du Prince Successeur : Et comme il a été stipulé aussi dans le troisième article des Préliminaires de la paix concluë, que le Duc de Holstein, qui a été déclaré & reconnu Grand Prince de Russie & présomptif héritier de cette Couronne, renonceroit, par un acte solennel, à toutes les prétentions que lui, ou la Maison de Holstein avoient sur la Suede, on a appris que cet Acte, qui ôte tout différend qui auroit pû survenir dans la suite des tems, a été signé dans les formes à Petersbourg en présence de la Czarine, & de plusieurs Sénateurs. On sait aussi qu'avec les ordres que cette Princesse a envoyés à l'Amiral Sallowin, elle en a donné au Général Keith, qui commande également en Finlande, de faire assembler ses troupes le long des côtes, afin qu'elles soient à portée de s'embarquer, en cas de besoin, pour défendre la Suede. Elle a de plus fait déclarer par son Ministre à la Cour de *Dannemarc* « Qu'elle ne pouvoit voir qu'avec » beaucoup de surprise les préparatifs qui se faisoient »